

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 2 FEVRIER 2017

Procès-verbal n° 01-2017

L'an deux mille dix-sept, le deux février, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres par Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Christian PETRAZ - Marie VIALLET - Patrick LE GUENNEC - Marie-Paule FALCOZ - Jean-Paul LAURENT - Isabelle FORAY - Michel RAPIN - Marie-Pierre RAMBAUD - Jean-Marie MARTIN - Stéphanie FEUTRIER - Corine FALCOZ - Stéphanie MASSE - Gérard VUILLERMET

Absente : Elisabeth DAMS

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard VUILLERMET

1- REGLEMENT DES ASTREINTES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide,

- d'approuver le règlement des astreintes
- de préciser, conformément au règlement des astreintes, que les montants des indemnités d'astreinte suivront l'évolution des textes de référence.

2- ACCUEIL DES STAGIAIRES ETUDIANTS – MODALITES DE GRATIFICATION AFFERENTES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

- d'approuver le versement mensuel d'une gratification dans la limite de 12,5% du plafond de la sécurité sociale pour les stagiaires étudiants dont la durée de stage est supérieure à deux mois consécutifs.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de stages à intervenir entre l'établissement d'enseignement, le stagiaire et la Commune.

3- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU RESTAURANT D'ALTITUDE DE THYMEL – HOMOLOGATION DES TARIFS POUR L'HIVER 2016/2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les tarifs du restaurant d'altitude de Thymel géré par Madame Carène THORAL pour la saison d'hiver 2016/2017.

4- ECHANGE FONCIER ASSOCIATION DIOCESAINE CLAIRE-JOIE
COMMUNE DE VALLOIRE – ACCORD DE PRINCIPE ET AUTORISATION
DONNEE AU MAIRE DE NEGOCIER LES MODALITES D'UN COMPROMIS
DE VENTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Monsieur Christian PETRAZ, Maire-Adjoint ne prenant pas part au vote, décide par 10 voix pour et 3 contre (Stéphanie MASSE – Gérard VUILLERMET et Corine FALCOZ) :

- d'approuver le principe d'un échange foncier dans un premier temps, avec l'association diocésaine Claire Joie puis dans un second temps, avec le diocèse de Chambéry moyennant une soulte de 175 000 €, portant sur le presbytère de Valloire, propriété de la commune et sur le bâtiment Claire Joie, propriété dans l'immédiat de l'association éponyme avant transfert de sa propriété au diocèse de Chambéry.
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour négocier les modalités d'un compromis de vente, dans un premier temps avec l'association diocésaine Claire Joie puis ensuite avec le diocèse de Chambéry – véritable propriétaire à venir du bâtiment Claire Joie – compromis respectifs qui seront soumis à l'approbation ultérieure du conseil municipal et dont les frais d'acte seront à la charge de la commune à l'instar des frais de division de parcelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 2 février 2017 à 21 heures 25.